
PROGRAMME FÉDÉRAL DE SANTÉ INTÉRIMAIRE (PFSI)

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR TOUS LES FOURNISSEURS AU SUJET DE LA MISE À JOUR DU TABLEAU DES AVANTAGES – SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Juin 2013

Citoyenneté et Immigration Canada souhaite aviser les fournisseurs que le Tableau des avantages – Santé publique et sécurité publique a fait l'objet d'importantes mises à jour, comme suit :

- La note 3 du tableau comprend une liste révisée des maladies présentant un risque pour la santé publique ainsi qu'une liste des codes CIM -10 pouvant être utilisés pendant les services initiaux nécessaires pour déterminer s'il y a présence d'une maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique. Ces codes ont été approuvés par le Programme fédéral de santé intérimaire et se trouvent à l'annexe A.

Si les demandes de règlement comprennent un diagnostic écrit ou des codes de diagnostic énumérés à l'annexe A, le Programme fédéral de santé intérimaire payera pour les premières visites à la clinique ou à l'hôpital et les examens de diagnostic (imagerie, laboratoire, etc.) qui sont nécessaires pour confirmer ou écarter la présence d'une maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique. Une fois qu'il a été établi que la maladie ou le problème de santé ne présente aucun risque pour la santé publique ou que l'état n'est pas préoccupant pour la sécurité publique, aucune demande de règlement ne peut être présentée pour les services subséquents. Les demandes de règlement feront l'objet d'une vérification.

Veillez consulter notre site Web à l'adresse <https://provider.medavie.bluecross.ca> et cliquer sur la [Liste des médicaments – Santé publique et sécurité publique](#) la plus récente pour consulter la liste révisée des médicaments en lien avec la liste mise à jour des maladies présentant un risque pour la santé publique dont il est question à la note 3 du Tableau des avantages – Santé publique et sécurité publique.

- Une liste de tous les services de laboratoire qui sont payables sans la soumission d'un code CIM ou d'un diagnostic écrit figure maintenant dans le tableau révisé.

Si une demande de règlement relative à un service de laboratoire ne comprend aucun code CIM ou diagnostic écrit et ne fait pas partie de la liste figurant dans le Tableau des avantages – Santé publique et sécurité publique, celle-ci sera refusée.

Une copie du Tableau des avantages – Santé publique et sécurité publique révisé et de l'annexe A figure dans la présente trousse.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre d'information à la clientèle de Croix Bleue Medavie au 1-888-614-1880.

